

Compte rendu de séance

Séance du 6 Mai 2019

L'an 2019 et le 6 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian POTEAU.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BADENCO Michèle, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUTRIAUX Nathalie, GHOUL Semillia, PETIT Anne-Claire, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, VIEIRA Patricia, MM : AIMAR Daniel, ANTHOINE Emmanuel, ARTUS Claude, AVRON Stéphane, BARRACHIN Jean, BELFIORE Elio, DA COSTA Christophe, GIRAULT Jean-Pierre, GROSLEVIN Gilles, GUILLEN Nicolas, HUCHET Jean-Pierre, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MAZARD Alain, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, REGNIER YVES, REMOND Bruno, SAOUT Louis Marie, SAPIERRE René, THIERIOT Jean-Louis, VAUCOULEUR Serge, VENANZUOLA François
Suppléant(s) : MIEVILLE Patrice (de Mme LAPORTE Maryline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine
Excusé(s) : Mmes : GIRAULT Muriel, LAPORTE Maryline, LUCZAK Daisy, MM : BARBERI Serge, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, DECRAENE Michel, DUCELIER André, GEHIN Claude, PHILIPPE Jean-Luc

Absent(s) : Mmes : AERNOUDTS Danièle, BESSON Justine, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, MM : ARLANDIS Mathieu, MOREL René, VERHEYDEN Matthieu

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Communautaire : 52
- Présents : 35
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 30/04/2019

Date d'affichage : 30/04/2019

1. Désignation du secrétaire de séance

- *Rapporteur : Christian POTEAU*

A été nommée secrétaire : Mme TAMATA-VARIN Marième.

2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 10 avril 2019

- *Rapporteur : Christian POTEAU*

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. 2019 63 Modification de l'intérêt communautaire de l'action sociale en matière d'Enfance-Jeunesse.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'avant de dérouler l'ordre du jour, il est nécessaire de prendre une délibération supplémentaire afin de modifier l'intérêt communautaire de l'action sociale. En effet, sans cette délibération, il ne sera pas possible de délibérer sur les mini-séjours et séjours ados.

M. BENATAR explique qu'en effet, la précédente délibération concernant l'intérêt communautaire de l'action sociale prenait en compte les accueils de loisirs « sans hébergement ». Dans le cadre des mini-séjours et séjours ados, il faut ajouter « avec hébergement ». De plus avec le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018, l'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire.

M. GUILLEN indique qu'il est d'accord sur la partie de la délibération concernant l'ajout des nuitées. Cependant, concernant le périscolaire, il pense qu'il aurait été préférable d'en discuter avant. En effet, le périscolaire est à la charge des communes et il n'a jamais été question de l'ajouter dans l'intérêt communautaire de l'interco. Cela va avoir un impact sur les communes.

Le Président met au vote l'ajout de cette délibération et propose ensuite de discuter sur son contenu. L'ajout de cette délibération est approuvé à la majorité, 1 CONTRE (M. GUILLEN). Le projet de délibération est distribué à l'assemblée.

Mme TAMATA-VARIN, suite à la remarque de M. GUILLEN, propose de modifier le texte proposé et d'ajouter « périscolaire du mercredi ».

M. THIÉRIOT suggère « périscolaire du mercredi et extrascolaire (vacances) ».

M. POIRIER propose de ne pas mettre sur la même ligne le soutien scolaire et extrascolaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, **35 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. GUILLEN)** :

- **APPROUVE** la nouvelle définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale en matière d'Enfance-Jeunesse présentée ci-dessous :

3) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

d) En matière d'enfance jeunesse

- **ALSH situés à Coubert et au Chatelet-en-Brie intervenant en péri et extra-scolaire**
- **Soutien aux activités scolaires**
- **Soutien aux activités périscolaires du mercredi pour les ALSH**

- **Soutien aux activités extrascolaires dans le cadre des vacances scolaires pour les ALSH**
- **Mise en place de mini-séjours avec hébergement pour les 6-12 ans et de séjours adolescents avec hébergement pour les 12-17 ans**

4. 2019_64 Tarifs mini-séjours 2019 : annule et remplace la délibération du 10 avril 2019

Afin de compléter la délibération prise lors du conseil du 10 avril 2019, il est proposé d'ajouter aux grilles tarifaires des mini-séjours, un tarif extérieur (prix coutant du séjour).

Mme TAMATA-VARIN explique que le but est de pouvoir faire profiter les enfants extérieurs à l'intercommunalité dans le cas où il resterait des places disponibles. En effet, les 24 places réservées seront payées par la CCBRC même si elles ne sont pas pourvues.

M. VENANZUOLA demande des précisions concernant les modalités d'inscription. M. BENATAR lui répond que qu'une documentation va être distribuée aux membres de l'assemblée avec la procédure à suivre. Il ajoute également que les bulletins d'inscription seront en ligne sur le site de la CCBRC à partir du 10 mai. Enfin, des affiches et des flyers seront mis à disposition des mairies.

M. MAZARD demande une précision sur les enfants extérieurs. Mme TAMATA-VARIN lui explique qu'il s'agit des enfants qui habitent hors du territoire de la CCBRC.

M. MIEVILLE explique que la notion « traitement par ordre d'arrivée » le dérange. Il aurait préféré prioriser par rapport aux revenus fiscaux par exemple.

M. POTEAU indique comprendre son raisonnement mais lui explique que c'est une année test. L'année prochaine cependant, il sera possible de laisser la priorité à ceux qui n'auront pas pu partir cette année.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des mini-séjours comme suit :

1. ALSH Chatelet en Brie

« La Métairie » à Mézilles département de L'Yonne du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet 2019

Thème du séjour : « LA VIE MEDIEVALE » - 6 à 12 ans		
Coût de revient du mini-séjour : 383.07 €/enfant		
24 enfants	1 ENFANT	2 ENFANTS ET PLUS

Tranches	Montant Forfaitaire = 25% du coût de revient du mini-séjour	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire = 25% du coût de revient du mini-séjour	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	95.77 €	38.00 €	133.77 €	95.77 €	32.75 €	128.52 €
T 2	95.77 €	48.00 €	143.77 €	95.77 €	40.50 €	136.27 €
T 3	95.77 €	58.00 €	153.77 €	95.77 €	50.50 €	146.27 €
T 4	95.77 €	73.25 €	169.02 €	95.77 €	63.00 €	158.77 €
T 5	95.77 €	80.75 €	176.52 €	95.77 €	73.25 €	169.02 €
Tarif extérieur	-	-	383,07 €	-	-	383,07 €

« Domaine Equestre de Chevillon » à Charny-Orée de Puisaye département de L'Yonne du lundi 26 août au vendredi 30 août 2019

Thème du séjour : « LA VIE EQUESTRE » - 6 à 12 ans						
Coût de revient du mini-séjour : 437 €/enfant						
24 enfants	1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
Tranches	Montant Forfaitaire = 25% du coût de revient du mini-séjour	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire = 25% du coût de revient du mini-séjour	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	109.25 €	38.00 €	147.25 €	109.25 €	32.75 €	142.00 €
T 2	109.25 €	48.00 €	157.25 €	109.25 €	40.50 €	149.75 €
T 3	109.25 €	58.00 €	167.25 €	109.25 €	50.50 €	159.75 €
T 4	109.25 €	73.25 €	182.50 €	109.25 €	63.00 €	172.25 €
T 5	109.25 €	80.75 €	190.00 €	109.25 €	73.25 €	182.50 €
Tarif extérieur	-	-	437 €	-	-	437 €

2. ALSH Coubert

Ile de loisirs de Jablines département de Seine et Marne du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet 2019

Séjour : « ILE DE LOISIRS : JABLINES » - 7 à 12 ans						
Coût de revient du mini-séjour : 286,46 €/enfant						
24 enfants	1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
TRANCHES	Montant Forfaitaire = 25% du coût de revient du mini-séjour	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire = 25% du coût de revient du mini-séjour	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	71.62 €	38.00 €	109.62 €	71.62 €	32.75 €	104.37 €
T 2	71.62 €	48.00 €	119.62 €	71.62 €	40.50 €	112.12 €
T 3	71.62 €	58.00 €	129,62 €	71.62 €	50.50 €	122.12 €
T 4	71.62 €	73.25 €	144,87 €	71.62 €	63.00 €	134.62 €
T 5	71.62 €	80.75 €	152,37 €	71.62 €	73.25 €	144.87 €
Tarif extérieur	-	-	286,46 €	-	-	286,46 €

Base de loisirs de Mesnil Saint Père département de l'Aube du lundi 19 août au vendredi 23 août 2019

Séjour : « Mesnil Saint Père » - 7 à 12 ans						
Coût de revient du mini-séjour : 319,88 €/enfant						
24 enfants	1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
TRANCHES	Montant Forfaitaire = 25% du coût de revient du mini-séjour	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire = 25% du coût de revient du mini-séjour	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	79,97 €	38.00 €	117.97	79,97 €	32.75 €	112,72 €
T 2	79,97 €	48.00 €	127.97	79,97 €	40.50 €	120.47 €
T 3	79,97 €	58.00 €	137.97	79,97 €	50.50 €	130.47 €
T 4	79,97 €	73.25 €	153.22	79,97 €	63.00 €	142.97 €
T 5	79,97 €	80.75 €	160.72	79,97 €	73.25 €	153.22 €
Tarif	-	-	319,88 €	-	-	319,88 €

extérieur						
-----------	--	--	--	--	--	--

5. Tarifs des séjours ados 2019

➤ *Rapporteur : Marième TAMATA-VARIN*

Il est proposé pour l'année 2019 l'organisation de « séjours Ados dédiés aux jeunes de 12/17 ans.

Après lancement de devis et réception d'offre sur différents prestataires (UCPA, Action Séjours, Charlotte 3C Loisirs), le plus approprié serait « Charlotte3C Loisirs » basé à Bourg la Reine.

Cet organisme habilité DDSC a été créée en 2013 et gère 3 secteurs d'activités : Enfance – Jeunesse – Séjours.

Il est le partenaire de 53 collectivités dont Maincy pour la gestion de son accueil périscolaire et loisirs, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie...

Il emploie 350 salariés et intervient sur 4 domaines : Conseil et expertise – Création de structure – Gestion de dispositifs – Organisation de séjours.

Un séjour de 7 jours sur juillet (20 places) et août (30 places) serait proposé à l'ensemble des familles du territoire.

Pour juillet :

Du 22 au 28 juillet situé au bassin d'Arcachon (Teste de Busc) 33. Les activités fortes seraient la voile (optimist, catamaran, paddle), accrobranche, VTT, tir à l'arc, baignade et jeux de plage, piscine...ainsi qu'une ou deux sorties détente et découverte d'un des sites de proximité tel que le zoo d'Arcachon, parc aquatique, balade découverte en bateau...

Le transport s'effectuerait en train de jour au départ de Paris avec un pré et post acheminement des ados au départ du Châtelet en brie ou Chaumes en Brie.

L'hébergement est en chalet, 3 à 4 chambres de 2 à 4 lits, et pension complète.

L'encadrement est de 1 directeur, 1 adjoint pédagogique assistant sanitaire et 1 animateur pour 8 jeunes répartis par tranche d'âge.

Pour août :

Du 19 au 25 août situé dans la région du Médoc (33) à Montalivet sur le thème de Sun et Surf. Chalet composé de 2 chambres de 6. Pension complète (4 repas par jour).

Le Transport est identique au séjour de juillet avec prise en charge des jeunes dès Le Châtelet en brie ou Chaumes en Brie.

Les activités principales sont Surf (2 séances), Char à voile (1 séance), accrobranche, tir à l'arc, initiation au Djembé, baignade, soirée à thème...

L'encadrement étant de 1 Directeur, 1 adjoint sanitaire et 1 animateur pour 8 jeunes répartis par tranche d'âge.

Les tarifs :

Le séjour est facturé 675€ TTC / enfant à la collectivité.

La grille tarifaire conserve les 5 tranches de revenus de l'ALSH. Les différents prix de séjour sont calculés sur la même base de proportionnalité que pour les mini-séjours des ALSH, délibérés le 10 avril dernier.

Pour information le tarif minimum serait de 235.71 € et le maximum de 311.04 € pour un séjour de 675 €.

Les familles auront la possibilité de régler ces séjours avec les « bons Aides aux familles de la CAF ». Pour ce type de séjour, ces bons ont une valeur comprise entre 337.50 € et 350 € pour l'année 2019.

Après présentation de justificatif de paiement, des attestations pour une participation de Comité d'entreprise peuvent également venir minimiser la participation des familles.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la réservation de séjours auprès du prestataire « Charlotte3C Loisirs »
- **FIXE** les tarifs des séjours ADOS 2019 comme suit :

Tranches	revenus *			prix global séjour	1 ENFANT	2 ENFANTS ET PLUS
					participations familles	participations familles
1	-	à	1067	675,00	235,71	147,38
2	1067,01	à	2000	675,00	253,33	149,99
3	2000,01	à	3000	675,00	270,95	154,27
4	3000,01	à	4000	675,00	297,81	156,35
5	supérieur	à	4000,01	675,00	311,04	160,58
Tarif extérieur				675,00	675,00	675,00

*: Revenus fiscaux de référence - Avis imposition ligne 25- auquel s'ajoute les revenus CAF divisés par 12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.